



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 13 août 2020

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Madame la Ministre ayant dans ses attributions l'Environnement en date du 04 août 2020, réf N° 1/20/0203, la société

ARCELORMITTAL Belval & Differdange

a eu l'autorisation pour la modification des positions des points de collectes Bergerhoff (1/19/0118) à Esch-sur-Alzette, avenue des Terres Rouges, 1.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **déla**i de quarante jours à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du 13 août 2020 au 22 septembre 2020 inclus.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

pour le secrétaire empêché
le secrétaire adjoint

GUY WEN
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz